



AIDE TERRITORIALE A LA RECUPERATION D'EAU DE PLUIE PLAFONDS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} MARS 2021

Catégorie de bénéficiaires	Volume du SREP (en litres)	Taux d'intervention	Plafonds d'intervention (en €)
QF* ≤ 9 000€	< 5 000	90%	4 500
	≥ 5 000		5 400
9 000 € < QF ≤ 18 000€	< 5 000	80%	4 000
	≥ 5 000		4 800
QF* > 18 000€	< 5 000	50%	2 500
	≥ 5 000		3 000
Citerne enterrée	Tous volumes	ft.	+500
Construction neuve	PC < 2 ans	ft.	+400

* Le quotient familial (QF) est égal au revenu annuel imposable divisé par le nombre de parts du foyer fiscal.